

Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard

EXPERTISE | CONSEIL | ÉCOUTE | CRÉATIVITÉ | ANTICIPATION | OBSERVATION

**ORIENTATIONS
TRIENNALES
2021 - 2023**

**PROGRAMME DE
TRAVAIL
2021**



Introduction	3
L'observation, socle partenarial	6
L'accompagnement des démarches de planification.....	12
La contribution aux politiques publiques	19
La préparation de projets locaux d'aménagement.....	26
L'animation territoriale.....	32
Annexes.....	38

Le cadre d'intervention de l'ADU

Créée en 1990 à l'initiative conjointe de l'Etat et des collectivités locales, l'ADU a pour objectif de mutualiser un certain nombre de leurs ressources, pour disposer d'une structure d'ingénierie partenariale permettant d'accompagner les projets de développement et d'aménagement locaux. Son activité a une assise légale mentionnée dans le code de l'urbanisme.

Rappel des missions des agences d'urbanisme dévolues par la loi

Telles que définies par l'article L132-6 du code de l'urbanisme, les agences d'urbanisme sont des organismes partenariaux de réflexion, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, avec notamment pour missions de :

1. Suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale ;
2. Participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;

3. Préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
4. Contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
5. Accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Un nouveau protocole de coopération Etat-FNAU

Pour la période de 2021-2027, l'Etat a conclu avec la fédération nationale des agences d'urbanisme un nouveau protocole de coopération. Celui-ci exprime un certain nombre de priorités dans la conduite des programmes de travail des agences en accompagnement de leurs territoires d'intervention réciproques. Il servira donc, pour la durée de la mandature qui vient de s'ouvrir, de cadre général aux conventions conclues par l'Etat avec chaque agence. Les objectifs principaux y sont les suivants :

1. Faciliter le dialogue entre Etat et collectivités locales et la prise en compte des politiques nationales (concernant les lois ALUR, Paysage, ELAN, TEPCV ou LOM, l'adaptation au changement climatique, le ZAN, la revitalisation des centres, le renouvellement urbain, les défis post-Covid, ...) dans les stratégies territoriales ;
2. Contribuer à la capitalisation d'expérimentations, à la diffusion d'approches innovantes et à la mise en réseau des acteurs, concernant particulièrement l'intégration des enjeux des transitions (santé, climat, alimentation, numérique, commerce, économie circulaire, ...);

3. Produire et partager des connaissances en animant des observatoires notamment sur l'urbanisation et le foncier, les enjeux sociaux et urbains, les mobilités, l'économie et les services, les paysages, la qualité de l'environnement, etc. ;
4. S'inscrire dans les réseaux de coopération des acteurs de l'ingénierie territoriale (logique d'élargissement des agences d'urbanisme en direction des villes moyennes, des territoires périurbains et ruraux, structuration des réseaux régionaux d'agences, ...);
5. Diffuser l'expertise sur les villes et territoires durables dans le cadre de coopérations transfrontalières, européennes et internationales (mise en œuvre et diffusion des programmes européens, développement de coopérations, contribution aux débats internationaux/agenda urbain mondial, ...).

L'ADU sera résolument engagée dans ces perspectives qui font écho à un certain nombre de préoccupations locales.

Les enjeux locaux du positionnement de l'ADU

Des documents de planification renouvelés

Les recompositions territoriales des dernières années ont produit une nouvelle géographie administrative aujourd'hui stabilisée ainsi que le renouvellement d'un certain nombre de documents stratégiques. Au-delà des procédures à conduire, les enjeux portent désormais sur la mise en œuvre et le suivi des objectifs exprimés dans les documents de planification et de programmation établis, ainsi que sur la capacité à en faire des outils du dialogue inter-territorial. Ce mouvement de structuration se

poursuivra vraisemblablement dans les prochaines années, avec par exemple la normalisation du PLU intercommunal ou encore le besoin de développer des démarches de plus en plus intégrées pour gérer la complexité et l'interdépendance des composantes du développement local. Ces tendances appellent également sur les territoires voisins de l'agglomération une demande croissante d'ingénierie. L'expérience capitalisée par l'ADU doit ainsi être valorisée pour répondre à ces attentes.

Les nouvelles donnes du développement local

Parallèlement, la compréhension des dynamiques territoriales et les capacités prospectives de l'ADU sont largement interpellées. En effet, les mutations à l'œuvre sur nos territoires sont multiples : changement climatique, transition démographique, mutations économiques, révolution numérique, transition énergétique, ... Elles nécessitent d'être éclairées pour permettre d'y répondre de la manière la plus adaptée possible. Ces préoccupations se doublent aujourd'hui de problématiques plus sectorielles à anticiper concernant par exemple l'évolution des mobilités, du commerce ou encore de l'accès aux soins. Par ailleurs,

malgré sa situation en pivot avec d'autres territoires, le Nord Franche-Comté reste relativement aveugle sur son environnement transrégional et transfrontalier. Les capacités d'observation territoriale de l'ADU doivent donc continuer à s'étoffer pour faciliter le déploiement de politiques publiques cohérentes, en valorisant toujours sa connaissance du terrain pour enrichir les analyses. Celles-ci s'appuient en outre sur un accès à une donnée foisonnante, sous l'effet de la généralisation progressive de l'open data, qu'il convient de structurer pour la rendre intelligible.

L'évolution des modes d'intervention publique

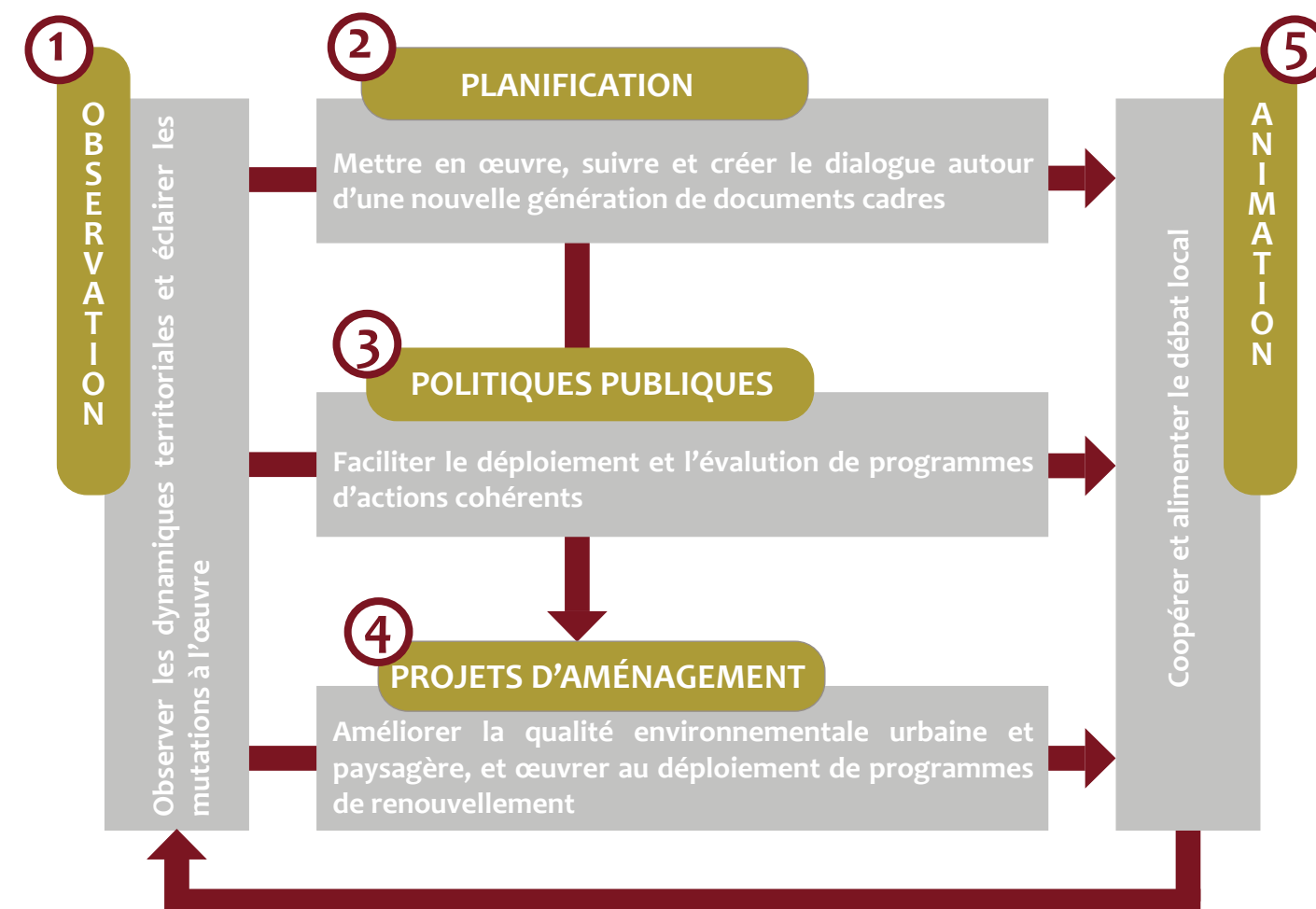
Enfin, dans un contexte de baisse des moyens financiers publics, les pratiques de l'urbanisme « techniciste » et de construction de projets sont amplement questionnées et nécessitent à tous niveaux de développer un urbanisme « négocié » : de l'intention à la concrétisation des actes d'aménagement, l'exercice de la participation citoyenne, de la contractualisation publique, du partenariat avec les acteurs associatifs et

économiques, est devenu une nécessité qui concourt à l'efficacité de l'action publique. Les savoir-faire de l'ADU en termes d'animation et de concertation, ainsi que ses capacités à créer ou mobiliser un partenariat dans des modes informels, doivent être mobilisés à cet effet. Ils permettent aux collectivités d'user de leur droit à l'expérimentation pour produire de nouveaux modes d'intervention publique.

Les orientations des travaux de l'ADU pour la période 2021-2023

Compte tenu des défis identifiés, les orientations suivantes sont définies pour guider les travaux de l'ADU dans les trois années à venir. Au croisement des

objectifs d'activité et des axes de compétence, elles se déclinent selon cinq axes qui peuvent être résumés de la façon suivante :



Leur contenu y est développé dans les pages suivantes en introduction de chacun des axes. Il aura vocation à orienter la définition des programmes de travail annuels et les missions prioritaires de l'ADU.

1 L'OBSERVATION, SOCLE PARTENARIAL

Observer les dynamiques territoriales et éclairer les mutations à l'œuvre

ORIENTATIONS TRIENNALES

Le suivi des évolutions du territoire constitue un socle majeur de l'activité de l'ADU indispensable à la conduite de l'ensemble de ses autres missions et à la pertinence de ses analyses. Il permet à l'ensemble des membres de l'ADU de disposer d'un centre de ressources mutualisé, ancré dans les réalités locales. A l'heure de la généralisation de la donnée ouverte en libre accès, le rôle de l'ADU doit être de structurer cette donnée pour la rendre intelligible, de l'exploiter et de la partager pour développer la connaissance et de l'interpréter pour anticiper les évolutions du territoire et l'inscrire dans une vision prospective.

Sur le fond, les modes de développement des territoires sont aujourd'hui profondément questionnés par un ensemble de mutations en cours, globales ou plus locales mais aux incidences concrètes sur le fonctionnement, l'organisation ou l'aménagement de l'espace : changement climatique, révolution numérique, transition socio-démographique, mutations économiques, ...

Dans cette perspective, l'ADU organise, recherche et exploite les données avec une véritable plus-value apportée par sa relation de proximité avec les territoires sur lesquels elle intervient, en les enrichissant de sa connaissance du terrain et en les mobilisant pour appréhender les défis actuels et futurs du développement et de l'aménagement.

Les principaux objectifs d'activité sont ainsi de :

- continuer à enrichir le système d'information de l'ADU, en veillant à augmenter sa qualité (précision géographique, continuité historique, fiabilité, ...),
- partager régulièrement la connaissance issue du traitement des données ainsi intégrées,
- développer les analyses orientées sur la compréhension d'évolutions de fond ou de phénomènes émergents dont les conséquences territoriales doivent être anticipées ;
- faire évoluer en véritable observatoire le socle de connaissance approfondie constitué pour le suivi de l'urbanisation et du foncier.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2021

Structuration et valorisation de la donnée

Système d'information géographique et bases de données

Dans le cadre de ses missions permanentes, l'ADU est amenée à capitaliser des données cartographiques et statistiques diverses couvrant des thématiques aussi variées que celles des déplacements, de l'économie, de l'environnement, des équipements et services, du foncier, de l'habitat, de l'occupation des sols, du patrimoine, du paysage ou de la réglementation. Alliées aux observations de terrain, elles permettent de produire une connaissance fine des territoires et de leurs évolutions, afin d'alimenter les études et de développer le système d'observation général de l'ADU.

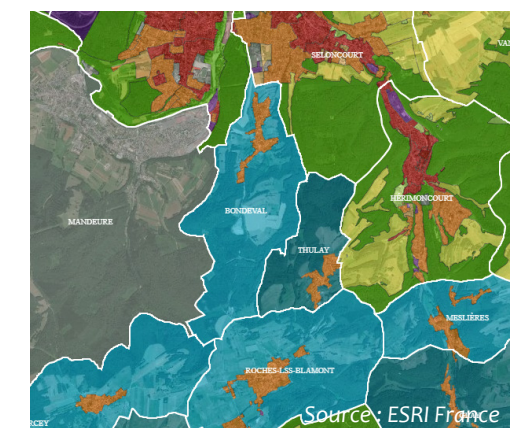
En outre, fin 2017, l'ADU a fait le choix d'acquérir la solution « Datagences » pour gagner en efficacité dans

la gestion et le traitement des données brutes issues de l'Open Data. Cet entrepôt de données est mis à jour annuellement et facilite des comparaisons nationales à toutes les échelles de territoire. Il permet de fiabiliser la production de diagnostics et d'économiser le temps de recherche et de capitalisation de ce type de données au profit de l'analyse ou de l'intégration de données locales.

Cette solution a désormais vocation à être enrichie par la création d'un entrepôt de données propre à l'ADU en implémentant régulièrement à la fois des indicateurs utilisant des données locales issues des conventions passées avec notre partenariat et des indicateurs créés pour le besoin de nos études.

Base de données des documents d'urbanisme du Pays de Montbéliard

L'ADU entretient et met à jour semestriellement la base de données des PLU et cartes communales à l'échelle de Pays de Montbéliard Agglomération, dans le respect des normes du CNIG afin de pouvoir également assister les communes dans le versement de leurs données sur le géoportail de l'urbanisme, obligation légale depuis 2020.



Atlas des zones d'activités économiques du Pays de Montbéliard



Dans l'objectif d'une nouvelle édition de cet atlas en 2021, l'ADU capitalise en continu les données nécessaires à la mise à jour des périmètres ainsi que des fiches descriptives des zones d'activités (établissements, emploi, accessibilité, foncier, servitudes).

Valorisation des bases de données

L'ensemble des données capitalisées à l'ADU sont à disposition de ses membres et peuvent faire l'objet d'extractions à la demande en fonction des besoins spécifiques exprimés.

En outre, dans l'objectif d'en valoriser le contenu, l'ADU produit :

- annuellement une mise à jour des portraits communaux et intercommunaux sur les thématiques de la démographie, de la socio-économie et du logement,
- des publications « Chiffres », notamment pour informer de l'actualisation des populations municipales au 1er janvier, ou partager ponctuellement la connaissance d'autres types de données capitalisées par l'ADU.



Source : ADU

Développement de l'observation et partage de la connaissance

Observation des mutations urbaines

Les travaux menés depuis 2018 pour contribuer à l'élaboration du nouveau PLH de PMA, au développement d'une stratégie des zones d'activités économiques et à l'actualisation du diagnostic du SCoT Nord Doubs, ont permis de capitaliser de nombreuses informations relatives au foncier que ce soit en termes d'occupation des sols, de constructibilité, d'usages ou de capacités de développement.

L'objectif est aujourd'hui de structurer et actualiser régulièrement cette connaissance, pour faciliter :

- le suivi de l'application et l'évaluation régulière des documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et de programmation (PLH) du Pays de Montbéliard ;
- la compréhension des dynamiques d'évolutions spatiales en cours ;
- la définition de politiques publiques pertinentes visant à mettre en œuvre les orientations de développement et d'aménagement ;
- l'émergence de solutions concrètes de réponse aux objectifs nationaux et régionaux de modération de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et d'atteinte du « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Plusieurs chantiers sont ainsi programmés en 2021 :

- la conduite d'une nouvelle campagne d'enquête auprès des communes de PMA, afin d'actualiser et d'enrichir les informations capitalisées dans la **base de données des gisements fonciers** établie en 2018 parallèlement à l'élaboration du PLH,
- la mise en place d'un inventaire et d'un **suivi de l'évolution des espaces dégradés** visant à répondre aux orientations du SCoT Nord Doubs,
- la poursuite de tests d'exploitation du jeu de **données « Demandes de Valeur Foncière »**,
- la production d'indicateurs d'évaluation exploitables pour l'établissement du tableau de bord du SCoT Nord Doubs et le suivi du PLH, et la contribution sur ces fondements à un **débat annuel des instances de pilotage** de Pays de Montbéliard Agglomération.

Enfin, ces éléments permettront d'affiner l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ils seront partagés avec les partenaires de la charte départementale pour une gestion économe de l'espace dans le département du Doubs, dans le cadre de **l'observatoire départemental de la consommation d'espace**. L'ADU et l'agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté (AudaB) participent au comité de suivi.

Ils seront également mobilisés pour contribuer aux différents groupes de travail du **ROCER** et alimenteront les réflexions entreprises, dans ce cadre et aux échelles nationales, sur l'**objectif ZAN**.

L'ensemble de ce champ d'observation est un enjeu crucial pour la conduite des politiques de transition et du changement de modèle de développement promu par le SCoT.

Il sera ainsi complété en 2021 par un travail d'**inventaire des espaces mutables de l'agglomération**, dont la reconversion se situe à la croisée d'enjeux urbains, économiques, environnementaux, patrimoniaux, paysagers et énergétiques. Véritable ressource pour le développement du territoire dans un contexte où l'objectif de Zéro Artificialisation Nette s'affirme aux échelles nationale et régionale, ces espaces n'en demeurent pas moins particulièrement complexes à réinvestir compte tenu des contraintes d'aménagement qu'ils comportent. L'objectif

recherché est ainsi d'améliorer la connaissance de ces espaces et d'appréhender leurs potentiels réels afin de :

- Définir leur vocation future préférentielle.
- Saisir les opportunités offertes par une multiplication des dispositifs de soutien à leur reconversion, que ce soit dans le cadre de contractualisations, d'appels à projets ou de fonds spécifiques.
- Faciliter la prise en compte de ces espaces dans les politiques publiques portées par l'agglomération.

Plus globalement, l'objectif de l'ADU est de structurer progressivement un observatoire partenarial animé de façon pérenne auprès de ses membres, afin de partager régulièrement la connaissance, de favoriser l'échange d'expériences et d'entretenir un dialogue régulier sur les dynamiques spatiales et la compréhension de leurs composantes.

Observatoire Départemental de l'Habitat du Doubs

L'ADU poursuivra son implication dans l'observatoire départemental de l'habitat (ODH), dont l'objectif est d'accompagner la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat (PDH) approuvé en 2014 et de veiller à son articulation avec les programmes locaux de l'habitat (PLH) des deux communautés d'agglomération du département du Doubs.

Les deux agences d'urbanisme de Besançon et de Montbéliard sont ainsi mobilisées pour produire des supports de connaissance en matière d'habitat dont les thèmes sont définis collectivement avec les acteurs de l'ODH chaque année.

Dans la perspective d'une révision prochaine du PDH et en support à des réunions thématiques territoriales entre le Département et les différents EPCI, les agences d'urbanisme et la Maison Départementale de l'Habitat poursuivront en 2021 l'établissement de portraits intercommunaux visant à diffuser la connaissance sur les territoires et leurs dynamiques et perspectives d'évolution.

Ils seront complétés par une analyse croisée visant à identifier des dynamiques résidentielles communes et des espaces cohérents d'action.



Source : ADU

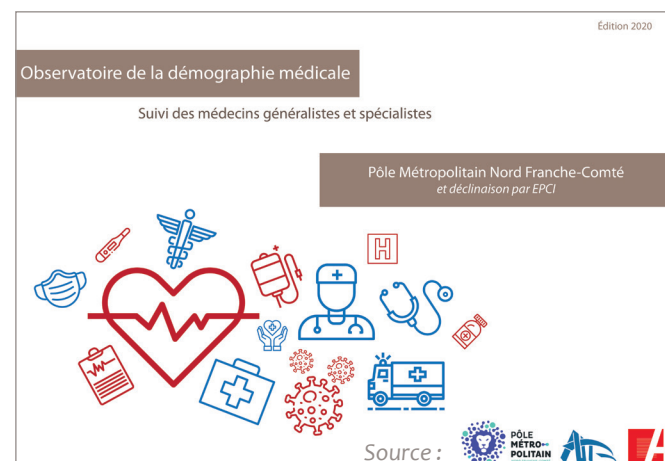
Observation de la démographie médicale du Nord Franche-Comté

Un Contrat Local de Santé a été signé pour le Nord Franche-Comté en octobre 2019 pour la période 2018-2023. L'AUTB et l'ADU se sont mobilisées à cette occasion pour produire un diagnostic de la démographie des professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes) ainsi que de l'évolution des structures de soins.

Dans l'objectif de pérenniser la connaissance, les agences d'urbanisme réalisent une mise à jour annuelle des données et indicateurs de suivi de la démographie médicale. En 2021 et en fonction des possibilités matérielles, cette observation pourrait être consolidée avec la valorisation de données relatives aux professions paramédicales d'une part, et la localisation d'établissements de santé d'autre part.

A l'horizon 2023, ce suivi doit permettre de contribuer à la mise à jour du diagnostic du Contrat Local de Santé. En fonction des priorités traitées

par les acteurs locaux et des possibilités d'accès à des sources de données pérennes, le tableau de bord pourra également s'enrichir progressivement d'autres thèmes, pour tendre vers la constitution d'un observatoire santé territorial.



Chantiers prospectifs

Etude des impacts territoriaux du télétravail dans le Pays de Montbéliard

La progression du télétravail, amplifiée dans le contexte de crise sanitaire actuelle, conduit à modifier les comportements des salariés concernés dans leurs usages du territoire. Potentiellement, ces évolutions de pratiques concernent aussi bien la fréquentation des équipements et des services marchands ou non marchands que les mobilités ou encore les choix résidentiels, et sont en outre susceptibles d'influer les stratégies immobilières ou d'implantation des entreprises dans lesquelles ce mode d'organisation du travail se généralise.

L'ADU s'est donc emparée de cette question pour analyser ces différentes incidences possibles et appréhender les questions auxquelles le territoire pourra être exposé à l'avenir en termes de gestion de son développement et d'aménagement de l'espace.

Dans un premier temps, un profil du Pays de Montbéliard sera établi au regard de ses caractéristiques socio-économiques afin de mesurer l'ampleur que peut prendre le télétravail localement.

Sur ce fondement, les différentes incidences sur le fonctionnement du territoire seront évaluées à partir d'enquêtes et d'entretiens qualitatifs. Toutefois, dans un contexte de prolongation de mesures d'urgence, leur pertinence devra être évaluée avant de les diligenter. D'autres moyens d'appréciation pourront le cas échéant être mobilisés à partir de recherches bibliographiques et de retours d'analyses conduites sur d'autres territoires.

Dans une approche prospective, la restitution de ces premiers points permettra d'animer des temps d'échanges et de débats afin de mesurer des impacts potentiels de plus long terme et d'interroger leurs conséquences sur les politiques publiques.

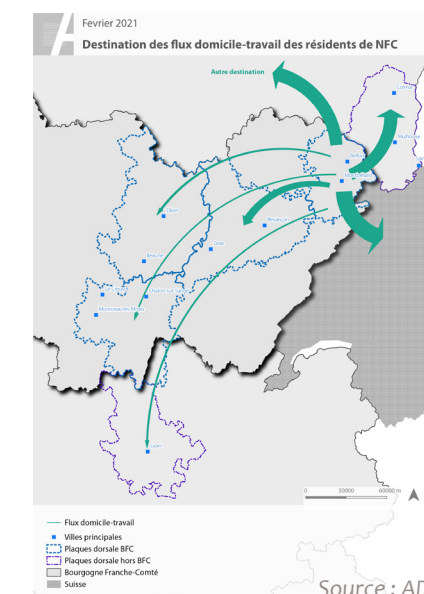
Analyse du rôle structurant de la dorsale Rhin-Rhône

Engagée en 2020 par les quatre agences d'urbanisme régionales avec le service « prospective » de la région Bourgogne Franche-Comté, cette étude vise à déterminer le rôle que joue la dorsale Rhin-Rhône dans la structuration du territoire régional.

Elle se structure en deux parties principales :

- Une caractérisation du fonctionnement des quatre plaques territoriales majeures qui se succèdent le long de cet axe au sein de la région ;
- Les éléments de développement exogène que cet « effet dorsale » a généré dans la durée.

Cette étude sera finalisée au cours du premier semestre 2021.



Contribution aux travaux des comités de projet du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté

Les agences d'urbanisme de Belfort et de Montbéliard sont mobilisées dans la durée pour conduire des études thématiques et/ou territoriales en portant au débat des analyses et des éclairages sur les thématiques d'actualité abordées par le comité métropolitain. L'activité du pôle métropolitain est structurée autour de cinq comités de projet articulés à ses axes de compétence : développement économique, enseignement supérieur et recherche, aménagement du territoire, santé, transports et mobilités.

A cet effet, au-delà de la mise en place d'un observatoire de la santé portant sur la démographie médicale, les agences alimenteront les réflexions de ces comités de projet du pôle métropolitain en fonction des priorités qu'il arrêtera.

Plusieurs pistes de travail ont été à ce stade évoquées :

- concernant les **transports**, dresser un état des lieux des connaissances en termes de pratiques de mobilités sur le territoire et d'objectifs exprimés par les documents de planification, et partager les enjeux pour l'avenir ;
- concernant le **développement**, constituer un « cahier » de lecture de l'espace économique et touristique ;
- contribuer à l'écriture de la stratégie intégrée à présenter par le pôle métropolitain dans le cadre de la nouvelle programmation 2021-2027 des **fonds européens** de développement régional (FEDER).

Plus globalement, les agences d'urbanisme poursuivront leur implication dans les dispositifs partenariaux du pôle métropolitain, en proposant la mise à disposition de données ou la constitution d'un atlas à l'échelle du Nord Franche-Comté.



2 L'ACCOMPAGNEMENT DES DÉMARCHES DE PLANIFICATION

Mettre en œuvre, suivre et créer le dialogue autour d'une nouvelle génération de documents cadres

ORIENTATIONS TRIENNALES

Les besoins d'ingénierie sont importants pour accompagner l'ensemble des territoires dans des démarches de planification.

Localement, plusieurs documents (SRADDET, SCoT, PLH, ...) sont désormais approuvés - ou en voie de l'être - exprimant des stratégies de développement et d'aménagement renouvelées sur des territoires qui se sont élargis récemment. Tout en poursuivant son appui à l'évolution des documents d'urbanisme, l'ADU portera ses efforts sur le partage du contenu de ces documents avec les nouvelles équipes d'élus, ainsi que sur l'organisation du suivi, de la mise en œuvre et de l'évaluation des objectifs exprimés. L'enjeu est également de s'appuyer sur ces outils pour construire le dialogue entre les territoires.

La généralisation de la couverture des territoires par des documents de planification conduit par ailleurs l'ADU à mettre à disposition des territoires voisins son expertise réglementaire, technique et méthodologique ainsi que sa capacité à animer un partenariat autour d'un projet.

Enfin, dans ces différents cadres, l'objectif de l'ADU est de s'inscrire dans une démarche de progrès qui intègre et expérimente des réponses aux grands défis de la transition écologique exprimés par les politiques nationales, concernant par exemple l'adaptation au changement climatique, l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette », la décarbonation.

Pour rappel, en fonction de ses capacités, l'ADU pourra elle-même intervenir en maîtrise d'œuvre pour l'élaboration, la révision ou la modification de PLU communaux et de cartes communales, dans le cadre de contrats de prestations de services ou sur réponse à appels d'offres (un tableau en annexe présente les cas de figure ne relevant pas du programme partenarial de l'ADU).

Pour cela, l'ADU :

- sensibilisera aux effets des évolutions législatives et réglementaires sur les démarches de planification et les interprétera pour en faciliter le déploiement aux échelles locales,
- contribuera activement au suivi et à la mise en œuvre des objectifs portés par les différents documents cadres,
- continuera à produire et concevoir les documents d'urbanisme intercommunaux, SCoT et PLUi, répondant à l'intérêt partenarial,
- poursuivra sa mission permanente d'assistance conseil auprès de ses membres.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2021

Accompagnement de la mise en œuvre du SRADDET de Bourgogne Franche-Comté

Approfondissements thématiques destinés à faciliter la mise en œuvre territoriale du SRADDET

Le SRADDET de Bourgogne Franche-Comté, approuvé le 16 septembre 2020, se décline en 35 objectifs opérationnels avec lesquels SCoT et PLUi doivent désormais être compatibles. Les agences d'urbanisme de la région sont mobilisées pour faciliter l'appropriation de ces objectifs et proposer aux territoires des pistes pour leur mise en œuvre.

A cet effet, la région Bourgogne Franche-Comté souhaite réaliser une collection de publications opérationnelles dans le cadre du déploiement du SRADDET. Ce travail devra porter une ambition de planification et d'opérationnalité. En effet, les échanges organisés avec les territoires, mais aussi le volet prescriptif du SRADDET, vont poser la question de la mise en œuvre de certaines politiques, en réponse à des enjeux parfois nouveaux ou, tout du moins, identifiés comme plus urgents ou plus importants qu'auparavant. Il s'agit ici de créer ou d'enrichir des supports de mise en œuvre très concrets, concernant plusieurs sujets identifiés :

- Vieillesse de la population locale : comment aménager un territoire favorable et mieux adapté à la prise en compte de la population ;
- Economie de proximité : comment aménager le territoire pour favoriser la consommation sur place ;
- Nouvelles modalités de travail : comment aménager le territoire pour répondre aux nouveaux besoins ;
- Centralités : quels sont les outils pratiques et juridiques pour "reconstituer" des centralités vivantes, notamment quand les CDAC ne suffisent pas ;
- Tensions concernant le coût de l'énergie : comment aménager un territoire notamment pour développer le co-voiturage et réduire l'usage des mobilités coûteuses.

Ces publications interviendront en aval de l'exercice de dialogue prospectif conduit avec ICI 2050. Il ne s'agira donc pas d'aborder l'enjeu, mais bien les conditions de mise en œuvre concrète dont disposent

les collectivités, en particulier dans le cadre des SCOT, PLUi, voire PLU, et les règlements.

Les agences d'urbanisme de Belfort, Besançon et Montbéliard s'investiront en 2021 sur la prise en charge d'un premier thème consacré aux enjeux du vieillissement de la population.



Source : Région Bourgogne Franche-Comté

Participation à l'animation du PRAT

Dans le cadre de l'animation auprès des territoires, les agences d'urbanisme poursuivront parallèlement leurs contributions à l'organisation de temps d'informations et/ou de sensibilisation destinés aux territoires infra-régionaux, au travers du PRAT en direction des agents de développement local et de l'entretien d'un réseau SCoT-PLUi.

De manière générale, l'ADU est impliquée dans les groupes de travail, en amont des événements, et au sein des comités techniques pour la préparation et la rédaction des supports. Elle participe aussi à l'animation générale des événements et des temps forts/rencontres organisés chaque année.

Participation au cercle d'expertise foncier dans le cadre de "ICI 2050"



La région mobilise ses partenaires, experts de la problématique, dans un groupe de travail afin de recenser les données pertinentes et disponibles à l'échelle des EPCI, puis de les inclure en système avec les données déjà disponibles dans « ICI 2050 ».

L'ADU s'impliquera naturellement dans ce chantier en lien avec son activité d'observation du développement urbain.

Planification par les SCoT

Analyse de la prise en compte des paysages dans les SCoT régionaux

En 2020, les quatre agences d'urbanisme de Bourgogne Franche-Comté ont réalisé avec l'Etat une étude sur la prise en compte du paysage dans les SCoT de la région. En effet, la loi ALUR adoptée le 24 mars 2014 a renforcé les exigences de prise en compte et de définition d'objectifs de qualité paysagère dans les documents de planification.

Cette étude permet de disposer d'une analyse qualitative concernant le traitement de l'approche paysagère dans les SCoT approuvés après la loi ALUR et d'un référentiel de bonnes pratiques destiné à illustrer les axes de progrès identifiés.

2021 sera consacrée à la formalisation et la restitution d'un document de synthèse qui pourra étayer les notes d'enjeux établies par les services de l'Etat lors de l'engagement de SCoT et donner un cadre de référence commun aux agents en charge des documents de planification.

Sur ce fondement, des pistes de communication et de partage avec les territoires pourront être étudiées.

A son échelle, l'ADU proposera un temps d'échange – débat à destination de ses partenaires.



Finalisation du SCoT Nord Doubs

Un second projet de SCoT a été arrêté par le conseil de communauté de Pays de Montbéliard Agglomération le 22 novembre 2019. Suite à la consultation des Personnes Publiques Associées sur ce nouveau projet et au partage de ses principaux tenants et aboutissants avec le nouveau comité de pilotage installé à l'automne 2020, l'enquête publique est désormais programmée au cours du premier semestre 2021.

Dans un premier temps, l'ADU accompagnera PMA dans l'organisation de cette enquête et se tiendra à disposition pour apporter les éléments d'information nécessaires à la commission d'enquête.

Sur le fondement des avis remis lors de la consultation des PPA et de l'enquête publique, l'ADU en réalisera une synthèse afin d'identifier les suites qui peuvent leur être données, de soumettre les arbitrages au comité de pilotage et de les partager avec les PPA. En fonction des décisions prises, l'ADU produira un dossier de SCoT modifié, visant à le soumettre au conseil de communauté pour approbation avant la fin d'année.



Préparation du dispositif de mise en œuvre du SCoT Nord Doubs

Le SCoT est un instrument de planification intercommunale destiné à harmoniser les politiques de l'agglomération afin de mieux gérer, organiser et maîtriser le développement territorial. Il fixe ainsi un cap sur lequel fonder les politiques publiques et doit faire l'objet d'un suivi pérenne. Trois catégories d'actions sont programmées en ce sens. Elles serviront d'appui, par le biais de réunions de travail spécifiques, à la construction d'une doctrine partagée entre les différents acteurs locaux et l'Etat concernant l'interprétation des différentes dispositions du SCoT.

Communication pédagogique et sensibilisation

Parallèlement à l'approbation du SCoT, l'ADU conduira des actions visant à en faciliter l'appropriation par les élus et les acteurs locaux. A cet effet des feuillets pédagogiques et synthétiques seront conçus pour exprimer l'esprit du projet de territoire et appréhender les objectifs du DOO. Des temps de partage seront également proposés.

Analyse de la compatibilité des documents d'urbanisme communaux

En 2020, à partir de retours d'expériences s'autres territoires et d'une analyse de la jurisprudence

en la matière, une première grille d'analyse a été développée déterminant les prescriptions du DOO du SCoT vis-à-vis desquelles la compatibilité doit être examinée.

Cette grille doit désormais être partagée et redressée en fonction des arbitrages qui seront pris pour l'approbation du SCoT. Un tableau global de chaque document d'urbanisme communal sera établi sur cette base, et un test d'analyse sera effectué sur deux communes disposant d'un PLU ancien avant d'en généraliser l'application.



Elaboration du tableau de bord de suivi : sélection définitive d'indicateurs, constitution du «temps 0»

Ce tableau de bord sera finalisé en 2021 en parallèle des indicateurs définitivement retenus dans le dossier de SCoT approuvé. Il doit constituer un outil de suivi, permettant :

- l'analyse des résultats du SCoT à réaliser obligatoirement six ans après son approbation sous peine de caducité,
- le pilotage en continu du document, grâce à un partage annuel autour de la réalisation de ses objectifs.

A cet effet, les indicateurs quantitatifs ou qualitatifs les plus pertinents pour structurer ce débat annuel seront identifiés, pour :

- fournir des éléments d'appréciation communs permettant de structurer les avis remis sur les PLU et les demandes d'autorisation commerciale,
- évaluer les besoins d'évolution du document de SCoT,
- entretenir le dialogue avec les territoires voisins.

Ce dispositif de suivi sera articulé à la mise en place d'outils d'observation qui constituent en eux-mêmes des objectifs du SCoT exprimés par le DOO, concernant tout particulièrement l'évolution de l'armature urbaine, la connaissance des potentiels fonciers constructibles, le devenir des espaces dégradés et la vacance commerciale.

Accompagnement de la révision du SCoT Doubs central

L'ADU poursuivra son **assistance à maîtrise d'ouvrage** auprès du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Doubs central, pour accompagner la révision du SCoT jusqu'à son approbation. Celle-ci concerne le suivi des travaux de l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'accompagnement des relations avec l'ensemble des partenaires consultés ou associés et l'aide à la décision dans la conduite de la démarche ainsi que dans le cadre des ateliers de travail. En 2021, cet appui portera essentiellement sur la phase d'élaboration du DOO qui doit être désormais engagée.

Le SCoT fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement de l'ensemble du territoire du PETR. Sa compréhension et son appropriation par les élus intercommunaux et communaux est essentielle pour assurer sa mise en œuvre future par les documents d'urbanisme et les différentes politiques publiques portées par les collectivités. Le renouvellement d'environ un tiers des élus locaux en 2020 rend

Un outillage au service de la mise en œuvre des orientations du SCoT à déployer dans le temps

Au-delà de ces éléments et une fois le SCoT approuvé, l'ADU se positionnera comme un support aux collectivités pour décliner le SCoT :

- dans les PLU, en mettant à disposition des ressources existantes (guide de la mise en œuvre de la TVB, étude paysagère, analyse foncière, valeur agronomique des terres) et en créant un guide donnant des indications sur les possibilités de traduire les orientations du SCoT dans les PLU ;
- en apportant son expertise en urbanisme pour définir des projets d'aménagement répondant aux orientations qualitatives qu'il fixe ;
- dans la définition de politiques sectorielles destinées à définir des programmes d'actions cohérents (mobilités, économie, commerce...).



Accompagnement de PLU intercommunaux

La loi ALUR a transféré la compétence PLU aux intercommunalités, sauf minorité de blocage, pour inciter une gestion de l'urbanisme aux échelles intercommunales. Celles-ci sont en effet plus adaptées à la prise en compte des défis actuels du logement, des déplacements, du développement économique ou encore de l'environnement. Ainsi, à l'échelle nationale, plus de la moitié des EPCI ont désormais la compétence PLUi.

Sensibilisation

Localement, beaucoup de territoires n'ont aujourd'hui pas pris cette compétence. Cependant, son transfert est de nouveau prévu par la loi le 1^{er} juillet 2021, suite au renouvellement des instances communautaires. Dans l'objectif de donner en amont un même niveau d'information aux élus, l'ADU est à disposition des territoires pour animer des temps de présentation-débat permettant de communiquer les échéances réglementaires, et de préciser les attendus, le contenu et les conséquences d'un PLUi en termes de gestion de l'urbanisme réglementaire.

Dans cette perspective, l'ADU appuiera notamment PMA dans l'organisation d'un séminaire spécifique au cours du 1^{er} trimestre 2021.



Source : ADU

Accompagnement de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes Rahin-et-Chérimont

L'ADU est, par ailleurs, en mesure d'accompagner les intercommunalités s'engageant dans l'élaboration d'un PLUi, dès lors qu'elles adhèrent à l'association.

Ainsi, elle est engagée depuis 2018 dans une **assistance à maîtrise d'ouvrage** auprès de la communauté de communes Rahin-et-Chérimont qui a prescrit l'élaboration de son PLUi en 2017. L'ADU apporte dans la durée son expertise technique pour garantir le bon déroulement de la procédure, et assurer l'interface avec les prestataires retenus. Elle assure également la production régulière de **supports de communication et de concertation** afin de faciliter l'appropriation par tous des enjeux du PLUi. En 2021, cet accompagnement concernera le PADD, ainsi que les dispositions réglementaires et les Orientations d'Aménagement et de Programmation, que l'équipe de maîtrise d'œuvre doit finaliser pour permettre l'arrêt du projet de PLUi.

Sur le fondement des dispositions de ce projet, le rôle de l'ADU consistera également à **préparer des outils de suivi de la mise en œuvre du PLUi** permettant d'alimenter le débat annuel de la communauté de communes sur sa politique de l'urbanisme et de structurer les éléments d'évaluation.



Source : ADU

Contributions au club PLUi régional

Afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, l'ADU suit les travaux du club PLUi régional, piloté par la DREAL, dont l'objectif est de mettre

en avant des retours d'expériences de territoires engagés dans ce type de démarches.

Gestion des PLU et cartes communales

Mission permanente d'assistance conseil en urbanisme réglementaire

Pour apporter à ses adhérents un service complet de conseil en urbanisme réglementaire, l'ADU propose aujourd'hui un éventail de prestations :

- des conseils rapides sur toute question concernant la gestion, l'application ou l'évolution des documents d'urbanisme,
- la réalisation de procédures de modification simplifiée ou de mise à jour des documents d'urbanisme,
- la mise à disposition d'un guide des procédures, accessible aux membres sur le site internet de l'ADU et régulièrement actualisé en fonction des évolutions réglementaires,
- la numérisation aux normes CNIG et le versement sur le géoportail de l'urbanisme des documents d'urbanisme de ses communes adhérentes (obligatoire pour toute nouvelle procédure approuvée à compter de 2020),
- une veille juridique destinée à anticiper les obligations issues des nouvelles dispositions législatives concernant les documents d'urbanisme,

- un suivi de l'élaboration et une analyse des contenus des documents cadres à portée prescriptive, tels que les plans de prévention des risques d'inondation ou le SRADDET, afin de faciliter leur application locale.

Ce service s'accompagne de chantiers internes visant à harmoniser les méthodes de conduite de projet concernant les documents d'urbanisme, dans un souci d'amélioration continue.



Source : ADU

Assistance à maîtrise d'ouvrage aux communes adhérentes de PMA pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme communaux

En outre, l'ADU assure une mission permanente d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des communes de Pays de Montbéliard Agglomération pour l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme communaux. Cette mission consiste à produire le cahier des charges de consultation de maîtrise d'œuvre dans un premier temps et à procéder à l'analyse technique des offres. Puis, pendant toute la durée de vie du projet, elle apporte un support juridique et organisationnel ainsi qu'une analyse des contenus fournis par la maîtrise d'œuvre, et veille à la prise en considération des orientations intercommunales dans le projet. Cette assistance à

maîtrise d'ouvrage est aujourd'hui conduite auprès de la commune de Vieux-Charmont dont le projet de PLU est en cours d'élaboration.

L'ADU conduit par ailleurs la modification du PLU nécessaire à la réalisation du nouveau collège Nord de l'agglomération du Pays de Montbéliard, porté par le Département du Doubs sur la commune de Bethoncourt.

3

LA CONTRIBUTION AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Dans une perspective d'harmonisation, faciliter le déploiement et l'évaluation de programmes d'actions cohérents

ORIENTATIONS TRIENNALES

Les différentes politiques publiques mises en œuvre s'effectuent dans un contexte d'amenuisement des moyens financiers et exigent une recherche croissante d'efficacité. L'évaluation de la pertinence des actions menées est ainsi devenue un incontournable de la conduite de ces politiques. Acteur de proximité, l'ADU reste par ailleurs l'une des garantes de la continuité entre les intentions stratégiques et leurs traductions sectorielles.

En exploitant ses capacités d'observation et sa connaissance du terrain, elle continuera ainsi à déployer des tableaux de bord permettant de faciliter les évaluations tout au long de la vie d'un projet, et tâchera d'investiguer de nouvelles thématiques qui puissent les enrichir.

L'évolution des besoins exprimés localement amène en effet à anticiper certaines préoccupations comme celles de la transition énergétique, des conditions de mobilités ou encore de l'adaptation de certains services à la population. Elle appelle en outre des coordinations nécessaires avec les territoires voisins, aux échelles des PETR ou du pôle métropolitain, mais aussi d'un environnement transrégional et transfrontalier spécifique.

Dans ces perspectives, l'ADU :

- conduira des études thématiques facilitant le déploiement de politiques territoriales cohérentes et répondant aux objectifs stratégiques des documents de planification,
- accompagnera ses territoires d'intervention dans le développement d'outils de suivi et d'évaluation et l'animation des échanges permettant la conduite de ces démarches,
- explorera des champs d'intervention possibles de politiques publiques à inventer ou à renouveler, pour répondre aux mutations sociétales et environnementales, en cherchant à mutualiser des informations avec les territoires voisins.

Dispositifs de suivi-évaluation

L'ADU est mobilisée dans le suivi-évaluation de dispositifs déployés sur ses territoires d'intervention, qui fait appel selon les besoins à plusieurs de ses savoir-faire : recherche, capitalisation et entretien de données, géolocalisation, structuration d'indicateurs, analyse croisée, conduite, traitement et exploitation d'enquêtes qualitatives, animation des échanges partenariaux.

Tableau de bord du programme Action Cœur de Ville de Montbéliard : constitution du « temps 0 »

L'ADU est intervenue en accompagnement de la ville de Montbéliard pendant la phase d'initialisation du programme « Action Cœur de Ville », notamment pour établir la maquette d'un tableau de bord permettant de mesurer l'impact de la mise en œuvre du programme d'actions sur l'attractivité du centre-ville. Les objectifs et la structure de ce tableau de bord, comprenant 46 indicateurs organisés autour des trois axes du projet, ont été partagés avec les partenaires du dispositif pour être inclus dans la convention d'ORT.

Le travail d'évaluation repose désormais sur :

- le traitement annuel des données auprès des différents gestionnaires pour mettre à jour la base de données ;
- l'animation d'échanges avec les partenaires lors de l'analyse des résultats à trois moments : le « temps 0 » correspondant à la situation initiale et des bilans à mi-parcours et en fin de programme.

Sur ces fondements, l'ADU renseignera donc en 2021 un « temps 0 » de ce tableau de bord, qui servira d'étalon pour établir les bilans ultérieurs. Un rapport de synthèse sera réalisé sur la base de ces éléments, à partir duquel un échange avec les partenaires du projet sera organisé.



Suivi-évaluation du Programme de Renouvellement Urbain du Pays de Montbéliard : bilan à mi-parcours

Le dispositif de suivi-évaluation, demandé par l'ANRU, est indispensable pour évaluer l'atteinte des objectifs fixés et pour enrichir le projet en continu. En effet, il doit permettre de veiller d'une part, au respect des objectifs initiaux malgré d'éventuelles évolutions de projets et d'autre part, à la convergence des interventions dans l'intérêt des citoyens dont l'implication doit être favorisée.

Dans cette perspective, Pays de Montbéliard Agglomération avait produit avec l'ADU un tableau de bord à l'appui du dossier de conventionnement avec l'ANRU, dont l'état « 0 » a été établi en 2018-2019. Celui-ci doit faire l'objet d'une mise à jour complète

à mi-parcours et en fin de programme (2021 et 2024).

L'ADU sera donc fortement mobilisée sur l'année 2021 pour conduire ce temps fort de bilan à mi-parcours, concernant le déploiement du projet de renouvellement urbain sur les quartiers de la Petite Hollande à Montbéliard et des Gravières-Evoironnes à Sochaux, autour de trois composantes principales.

La mise à jour du tableau de bord de suivi-évaluation

En complément de l'atlas des QPV axé davantage sur les dynamiques socio-économiques, ce tableau de bord est construit spécifiquement autour des cinq objectifs urbains prioritaires suivants :

- diversification de l'habitat ;
- renforcement des mixités sociale et fonctionnelle ;
- adéquation entre les projets et les usages, les enjeux de gestion et sureté ;
- amélioration de l'accessibilité ;
- intégration des facteurs environnementaux.

Dans un premier temps, l'ADU produira les indicateurs quantitatifs en traitant et analysant les données au regard des objectifs définis, des tendances observées et des cibles à atteindre telles qu'elles figurent dans le « temps 0 ».

Elle renseignera en outre les indicateurs qualitatifs relatifs à l'appropriation, aux usages et à l'évolution des espaces d'aménités structurant les quartiers d'une part, et à la satisfaction des habitants quant à l'évolution de leur quartier d'autre part, par la conduite d'enquêtes, d'observations de terrain et d'entretiens.

Des éclairages qualitatifs complémentaires visant à mettre en perspective les opérations programmées dans les deux quartiers

Des entretiens seront en outre menés pour déterminer l'acceptation des projets par la population et mesurer le niveau de participation citoyenne dans leur développement. Ceux-ci viseront à appréhender les ressentis des différentes catégories d'acteurs intervenant dans le projet de renouvellement urbain : maisons de projet et conseils citoyens, porteurs de projet, bailleurs, ...

Atlas des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Pays de Montbéliard Agglomération : partage de l'édition 2020

Suite à la production en 2018 d'un atlas des quartiers visant à accompagner la démarche d'évaluation du Contrat de Ville Unique de l'agglomération du Pays de Montbéliard, l'ADU est chargée d'en entretenir les différents indicateurs.

Afin de produire une nouvelle édition de cet atlas, une mise à jour complète des données a été effectuée en 2020 et des indicateurs nouveaux ont été produits afin de compléter la compréhension des évolutions

L'animation partenariale

L'ensemble des analyses conduites feront l'objet de restitutions et de mises en débat, visant à mesurer collectivement la direction donnée par le déploiement des projets et sa cohérence avec la trajectoire d'ensemble initialement envisagée. Convergences et écarts de perceptions, d'interventions et d'intentions pourront ainsi être expliqués pour en tenir compte dans la poursuite du projet.



des quartiers et de leurs trajectoires au sein de l'agglomération.

Cette édition 2020 de l'atlas sera diffusée en début d'année et fera l'objet d'une séance de présentation-débat auprès des partenaires de l'ADU.

Évaluation du programme « Cités Educatives » du Pays de Montbéliard : apport d'indicateurs quantitatifs

Depuis le 5 septembre 2019, Bethoncourt et Montbéliard ont été labellisées « Cités éducatives » respectivement pour les quartiers de Champvallon et de la Petite Hollande. Dans le cadre de ce programme national, d'une durée de trois ans (2020-2022), un protocole de suivi et d'évaluation est nécessaire afin de suivre l'avancée du projet et son impact dans le temps. L'ADU et Trajectoire Ressources se sont inscrits dans une démarche coopérative visant à suivre la réalisation des actions, analyser leur portée et déterminer les impacts du dispositif sur les populations ciblées. Dans ce cadre et en fonction des actions définitivement inscrites dans le programme, l'ADU apportera les indicateurs quantitatifs susceptibles d'être construits et développés pour apprécier les impacts sociaux, scolaires ou éducatifs de ce dispositif expérimental.



Source : ADU

Tableau de bord du SDAASP du Doubs : suivi annuel

En application des dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015, le département du Doubs a approuvé son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP) fin 2017. Ce schéma, articulé autour d'objectifs et d'un plan d'action, est établi pour une durée de six ans.

Pour permettre de piloter le dispositif dans la durée, les agences d'urbanisme de Besançon et de Montbéliard ont conçu en 2018 un tableau de bord permettant de suivre l'évolution des niveaux de service analysés dans le diagnostic initial. Il est structuré autour de trois catégories d'indicateurs synthétiques :

- l'évolution de l'offre d'équipements et services sur le territoire,
- l'accessibilité aux équipements,
- le niveau de service.

Il est complété par le suivi de la mise en œuvre de programmes d'actions sur certaines thématiques relevant directement des champs de compétences du Département

En 2020, une édition d'un « temps 1 » de ce tableau de bord a été produite, à mi-parcours de ce programme.

Celle-ci reste à partager avec le comité de pilotage avant d'être publiée.

Pour permettre l'évaluation au terme des six années, l'actualisation annuelle des données sera par ailleurs poursuivie.



Source : AUDAB, ADU

Compréhension des enjeux de la transition énergétique

Se traduisant par de multiples enjeux pour l'aménagement et le développement des territoires, les défis de la transition énergétique sont primordiaux à analyser. Depuis 2018, l'ADU conduit démarche exploratoire, visant à capitaliser des données, valoriser des retours d'expériences et livrer des analyses destinées à engager le débat local. L'objectif est de diffuser une culture commune sur ce sujet et de faire émerger des pistes d'actions ou d'expérimentations potentielles permettant d'inscrire les territoires dans des trajectoires de transition qui leur soient propres.

L'ADU poursuit cette démarche dans le temps afin de constituer progressivement un centre de ressources en la matière et d'apporter des analyses éclairant les différents volets étudiés.

Ainsi, après avoir dressé un panorama global sur les consommations et les sources d'énergie actuelles ainsi que les potentiels de production d'énergies renouvelables dans le Pays de Montbéliard, partagé les potentialités offertes par la filière hydrogène en termes de décarbonation, actualisé le diagnostic des gisements forestiers exploitables, l'ADU prévoit en 2021 :

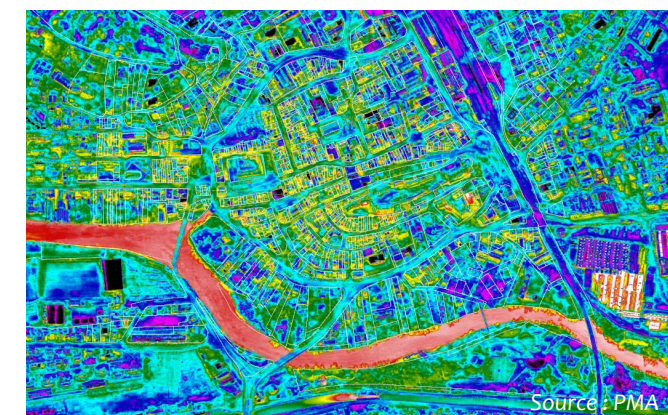
- L'organisation de plusieurs **temps d'échanges avec des acteurs de la filière bois** pour compléter le diagnostic quantitatif par une approche qualitative des ressources en bois et de leurs conditions d'exploitation, et examiner les principaux facteurs de frein ou de réussite dans l'organisation d'une filière à partir du retour d'expériences d'autres territoires ;
- La restitution d'analyses visant à caractériser la **vulnérabilité énergétique du territoire** via la détermination des coûts résidentiels auxquels sont exposés les ménages, suite à un projet tuteuré mené par des étudiants de l'UFR STGI, et à identifier les problématiques spécifiques qu'elle pose dans le choix de ressources à valoriser à l'avenir ;
- La poursuite du suivi des expérimentations menées en matière de **valorisation de l'hydrogène** dans des applications stationnaires et mobiles permettant de « stocker » l'électricité issue de ressources renouvelables ;

- L'engagement d'un travail de détermination des **coûts énergétiques du bâti en fonction de sa forme et de son âge** et de caractérisation de typologies de tissus urbains en fonction de leur « comportement » énergétique.

Enfin, l'ADU apportera son appui à PMA dans le suivi du programme SAVE IFU porté par deux laboratoires de recherche de l'Université de Bourgogne Franche-Comté, dont l'objet d'étude concerne la **préservation et le développement d'îlots de fraîcheur urbains**. A partir d'une méthodologie dressée et expérimentée sur l'agglomération dijonnaise, l'étape actuelle du programme vise à la déployer sur cinq autres territoires de la région, dont celui de Pays de Montbéliard Agglomération. L'ADU accompagnera PMA dans le suivi de cette expérimentation et la capitalisation des méthodes développées.



Source : ADU



Source : PMA

Apport d'expertises thématiques

Stratégie foncière agricole pour l'installation d'activités de diversification dans le Pays de Montbéliard

En 2018, Pays de Montbéliard Agglomération en partenariat avec la Chambre Interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort, a élaboré un Projet Alimentaire Territorial (PAT) qui a été lauréat de l'appel à projet du Programme National pour l'Alimentation. Le PAT s'inscrit dans les priorités de la politique publique de l'alimentation : ancrage territorial, mise en valeur du patrimoine alimentaire, justice sociale, éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire.

Un des objectifs prioritaires du PAT est de « favoriser l'installation agricole diversifiée » pour répondre aux enjeux sociaux (santé, demandes des consommateurs...), environnementaux (empreinte carbone, gestion des déchets...) et économiques.

La mission de l'ADU entamée en 2020 est de compléter par un volet foncier agricole, le diagnostic réalisé par

la Chambre d'Agriculture portant sur la diversification (acteurs, filières).

Il s'agit d'identifier :

- les espaces les plus favorables à l'installation d'une activité agricole diversifiée pour que l'agglomération puisse construire une politique foncière agricole facilitant l'installation de porteurs de projets ;
- les espaces agricoles à protéger strictement pour garantir la viabilité des exploitations agricoles traditionnelles du territoire.

L'ADU finalisera cette étude en 2021 et l'accompagnera d'une base de données spécifique. Elle doit permettre de contribuer à une stratégie foncière de l'agglomération contribuant à la mise en œuvre de différentes démarches (PAT, PCAET, SCoT, ...).



Schéma directeur des itinéraires cyclables du Pays de Montbéliard

Dans le cadre de la politique cyclable d'agglomération, un plan d'actions concernant l'aménagement de voies, le développement des services aux usagers, l'animation et la sensibilisation ainsi que le suivi et l'évaluation, est déployé à partir d'un document de programmation 2018-2020. Le renouvellement de ce plan, visant à favoriser l'utilisation du vélo pour les déplacements domicile-travail, coïncide avec une réflexion actuelle pour développer l'attractivité touristique du territoire en termes d'itinéraires de loisirs.

Afin de préparer une nouvelle programmation, PMA a souhaité s'appuyer sur un schéma directeur des

voies cyclables. L'ADU a ainsi accompagné en 2019 l'établissement de ce schéma visant à offrir une vision prospective de l'évolution du réseau et à mettre en évidence les itinéraires prioritaires à aménager, en intégrant leur rôle dans la promotion touristique de l'agglomération.

Ce document reste aujourd'hui à partager et consolider avec les différents partenaires de l'agglomération pour permettre sa finalisation.

Accompagnement du Programme Local de l'Habitat du Pays de Montbéliard

Un nouveau Programme Local de l'Habitat a été approuvé par le conseil de communauté de PMA le 17 décembre 2020, avec notamment pour objectif prioritaire de développer un plan de modernisation de l'offre de logements. Il se traduit dans un programme d'actions couvrant la période 2021-2026.

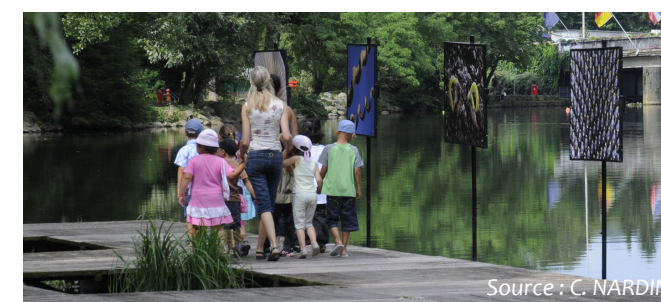
Au-delà de son investissement sur l'observation foncière, l'ADU accompagnera la mise en œuvre de ce programme :

- au travers de son appui aux communes membres pour **favoriser l'émergence de projets d'ensemble** concourant aux objectifs du plan de modernisation de l'habitat,
- en établissant des diagnostics rapides visant à vérifier l'opportunité d'engager des **OPAH-RU dans les pôles urbains** de l'agglomération,
- par la mobilisation des **données relatives à la production de logements** à différentes échelles, croisées avec le résultat de l'enquête foncière communale, permettant d'alimenter les élus dans le suivi des objectifs du PLH et du SCoT.

Elle se tiendra à la disposition de PMA pour contribuer à l'animation de réunions de secteurs et à la journée annuelle de l'habitat, pour restituer ses analyses.



Diagnostic de l'offre et de la demande en modes de garde pour la petite enfance dans le Pays de Montbéliard



Depuis 2017, PMA exerce des compétences de services à la personne sur le territoire des 12 communes de l'ancienne Communauté de Communes des Balcons du Lomont. L'agglomération gère également la crèche de Colombier-Fontaine, anciennement de compétence de la Communauté de Commune des Trois Cantons.

Préalablement à la négociation d'un Contrat Territorial Global avec la CAF, l'agglomération doit pouvoir prendre appui sur un diagnostic global à l'échelle complète de son territoire.

L'ADU contribuera à ce diagnostic en apportant des données sur la localisation et les capacités d'accueil des différents types de modes de gardes pour les enfants de moins de trois ans, ainsi que sur les services associés. Celles-ci seront mises en relation avec le nombre d'enfants concernés et les tendances observées concernant la natalité, afin de mettre en perspective l'adéquation entre l'offre et la demande de façon territorialisée et comparée avec des indicateurs départementaux et nationaux.

4 LA PRÉPARATION DE PROJETS LOCAUX D'AMÉNAGEMENT

Améliorer la qualité environnementale, urbaine et paysagère et œuvrer au déploiement de programmes de renouvellement

ORIENTATIONS TRIENNALES

Tant les différents documents de planification et de programmation élaborés localement que les politiques nationales relayées par des dispositifs de soutien territorial, portent des priorités partagées concernant le renouvellement urbain et le renforcement des qualités et des valeurs d'usages d'espaces soumis à des effets de déprise. Dans un contexte de territoires sans tension immobilière et de baisse de moyens, ces objectifs nécessitent de plus en plus de faire évoluer les modes d'intervention pour s'inscrire dans des démarches d'urbanisme « négocié » (participation citoyenne, contractualisation publique, partenariat avec les acteurs associatifs et économiques, ...).

Ces préoccupations coïncident avec la volonté de promouvoir de nouveaux modes de développement local dont l'objectif n'est plus de répondre à des logiques de gestion de croissance mais d'accompagner les différentes transitions à l'œuvre. Celle-ci appelle également de nouvelles réponses dans la fabrique de projets.

C'est avec ces prismes que l'ADU accompagnera les collectivités dans leurs actes d'aménagement, complémentairement aux politiques sectorielles. Améliorer les qualités environnementales, urbaines, paysagères et architecturales, favoriser l'émergence de projets de revitalisation d'espaces prioritaires de renouvellement, sont au cœur des préoccupations des territoires d'intervention de l'ADU, qu'elle accompagnera donc en identifiant les leviers les

plus pertinents pour concrétiser ces ambitions. Priorité nationale, l'objectif du « zéro artificialisation nette » nécessite parallèlement de faire davantage reconnaître les valeurs des espaces non construits, par le biais de démarches de projets spécifiques.

Différents axes de travail sont à privilégier par l'ADU :

- De façon générale, sensibiliser les acteurs locaux aux différentes composantes de la qualité urbaine et la promouvoir dans l'ensemble des projets accompagnés, diffuser une culture de l'innovation qui contribue à renouveler les approches de l'aménagement,
- Favoriser l'émergence et accompagner la concrétisation de projets concourant à la revitalisation des centres, à la reconquête de friches ou d'espaces dégradés et au renouvellement des quartiers d'habitat social,
- Soutenir l'élaboration de projets de valorisation et de préservation d'espaces naturels et agricoles, visant à faire reconnaître leurs fonctionnalités au bénéfice de l'ensemble d'un territoire,
- Accompagner les territoires périurbains et ruraux voisins demandeurs d'ingénierie et, plus globalement, se rendre disponible pour appuyer les nouvelles équipes d'élus dans la définition de leurs stratégies territoriales.

Pour rappel, en fonction de ses capacités, l'ADU pourra elle-même intervenir en maîtrise d'œuvre sur des études d'aménagement ou de programmation pré-opérationnelles dans le cadre de contrats de prestations de services ou sur réponse à appels d'offres (un tableau en annexe présente les cas de figure ne relevant pas du programme partenarial de l'ADU).

PROGRAMME DE TRAVAIL 2021

Renouvellement urbain des quartiers d'habitat social

Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain du Pays de Montbéliard : animation du groupe qualité

Dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de l'agglomération du Pays de Montbéliard, l'ADU est chargée d'appuyer l'animation du groupe qualité urbaine et architecturale mis en place pour examiner chaque opération déployée, veiller à son insertion urbaine, à sa qualité de conception et à ses conditions de gestion et de durabilité. Initialement mobilisée pour le suivi des projets de construction, de réhabilitation et de résidentialisation de logements, l'ADU étendra désormais son activité aux projets, publics ou privés, d'aménagement des espaces extérieurs et d'équipements en prenant notamment appui sur le référentiel qualité élaboré en 2018.

Le rôle défini pour l'ADU est :

- d'analyser les projets en phase de conception avec les maîtres d'ouvrage et leurs maîtres d'œuvre,
- de présenter annuellement au groupe qualité une évaluation des projets après leur livraison, au regard de leur valeur d'usage et de leur insertion urbaine,
- de conseiller les maîtres d'ouvrage concernés sur la gestion d'espaces en attente après démolitions,
- d'enrichir et mettre à jour le référentiel qualité des espaces extérieurs élaboré en phase de préfiguration du NPNRU et les plans guides renouvellement urbain des deux quartiers, mis en perspective à l'échelle des villes et de l'agglomération.

Renouvellement urbain du quartier Graviers-Evoironnes à Sochaux : assistance technique

Complémentairement, l'ADU continuera à apporter son appui technique pour le déploiement du projet établi sur le quartier Graviers-Evoironnes, défini d'intérêt régional, visant à accompagner :

- la mise en œuvre opérationnelle du programme des espaces extérieurs, ainsi que l'engagement et le suivi des opérations inscrites dans la maquette financière de la convention de renouvellement urbain,
- la mise en place des principes de la charte de participation élaborée pendant la phase de préfiguration du NPNRU en aidant à la définition du programme de la Maison du Projet, en contribuant à diffuser la connaissance du projet urbain du quartier, et en préparant l'évaluation de la démarche participative et son rendu public.



Projets urbains des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville du Pays de Montbéliard

Plus généralement, l'ADU poursuivra son suivi des études urbaines menées sur les sept quartiers de la géographie prioritaire de la politique de la ville qui, outre les deux quartiers inscrits au NPNRU, concernent :

- les Champs Montants à Audincourt,
- Champvallon à Bethoncourt,
- les Fougères à Grand-Charmont,
- la Chiffogne à Montbéliard,
- les Buis à Valentigney.

Elle veillera particulièrement à l'adéquation des projets développés avec les principes directeurs formulés dans les plans guides établis sur chacun des quartiers pour conduire leur renouvellement dans la durée.

Elle pourra animer les réflexions visant à définir des stratégies de poursuite de la rénovation urbaine de ces quartiers à partir de 2021/2022, articulées aux stratégies patrimoniales des bailleurs.

Elle se tiendra également à disposition des communes de Bavans et d'Etupes, dont les quartiers respectifs de Champperriet et de la Montagne sont désormais sortis de cette géographie prioritaire et sont inscrits en dispositif de veille active, afin d'aider à la mise en œuvre de leurs projets de renouvellement urbain.

Dispositif Petites Villes de Demain

Contribution à l'animation régionale

Annoncé dès fin 2019 par le gouvernement et engagé officiellement le 1^{er} octobre 2020 par l'ANCT, ce programme vise à accompagner les projets de territoire de communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité hors des grands pôles urbains, afin de lutter contre leur dévitalisation.

Parmi le millier de villes bénéficiaires à l'échelle nationale, 109 communes ont été retenues en Bourgogne Franche-Comté.

L'ADU est engagée avec les agences d'urbanisme de Belfort et de Besançon pour concourir aux côtés de l'Etat à un dispositif commun d'animation à l'échelle régionale. Celui-ci doit prendre la forme

Ce suivi permettra d'alimenter régulièrement l'évaluation du contrat de ville unique sur son volet urbain et de contribuer à la mise en œuvre du PLH concernant l'amélioration du cadre de vie des quartiers.

Aménagement du quartier Champperriet à Bavans

En 2021, la conception d'un schéma d'aménagement du quartier Champperriet sera poursuivie. Celui-ci doit permettre aux différents acteurs concernés de partager un plan d'actions phasé dans le temps permettant d'améliorer la qualité résidentielle, l'image et l'insertion urbaine du quartier, en complément du programme d'investissement patrimonial du bailleur.



d'un atelier d'une journée proposé dans chaque département dont les contenus doivent encore être précisés et co-construits avec la DDT concernée en fonction des besoins identifiés dans leur territoire : aspects méthodologiques, retours d'expériences, temps de questions/réponses, approfondissements thématiques, ...

Il est prévu que l'ADU contribue à l'animation de 3 ateliers dans les départements du Doubs, de Haute-Saône et de l'Yonne.

Formalisation de projets de centres

Quelle que soit leur échelle – ville, bourg ou village – les communes sont confrontées à un enjeu commun de revitalisation de leurs centres qui font notamment suite à des logiques progressives de dispersion des différentes fonctions urbaines qui y étaient précédemment concentrées. Celles-ci se traduisent par la disparition d'activités économiques et de commerces, un vieillissement de l'habitat, une inadéquation d'équipements et d'espaces publics aux usages contemporains, une diminution de la population résidente et une perte d'animation dans des espaces qui restent cependant des lieux d'identification collective et de sociabilité.

Pour autant, les centres concernés constituent une réponse adaptée à de grands enjeux contemporains d'évolution des structures socio-économiques des ménages, de réduction des besoins de déplacements, de transition écologique et de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Leur redynamisation apparaît essentielle

et nécessite la formalisation de projets partagés permettant de guider dans le temps long l'action publique et privée, compte tenu de la complexité des stratifications historiques, de la spécificité géographique, de la mixité des usages et de l'unicité propres à chacun des centres.

L'ADU est ainsi à disposition des communes et des EPCI concernés pour les accompagner dans la définition de leurs stratégies de revitalisation et de leurs projets d'aménagement de centres, dans le cadre de contractualisations spécifiques.



Programme de recherche ECOPOLIS : répliquabilité et sensibilisation au traitement de friches par « phytomanagement »

Aux côtés de PMA, du bureau d'études en ingénierie de l'environnement TESORA (spécialisé en sites et sols pollués) et des deux laboratoires universitaires FEMTO-ST et Chrono-Environnement, l'ADU fait partie de l'équipe lauréate de l'appel à projets générique 2020 de l'Agence Nationale de la Recherche pour mener le projet ECOPOLIS porté par l'Université de Franche-Comté.

Ce projet vise à expérimenter sur une durée de 3 ans et demi les techniques innovantes de phytomanagement dans le traitement de friches industrielles qui seront développées sur un site de Vieux-Charmont.

Dans ce cadre, l'ADU, avec l'appui de l'AUTB, a la responsabilité de conduire deux volets du programme concernant :

- l'identification des sites propices aux techniques de phytomanagement dans le Nord Franche-Comté qui constitue un territoire industriel cohérent,
- la sensibilisation de la société civile et des responsables politiques à l'intérêt de cette méthode, en complément du volet scientifique assuré dans le cadre de Territoire d'Innovation et par le Pavillon des Sciences de Montbéliard.

Dès 2021, les premiers livrables seront produits concernant l'engagement concret de la démarche. Sur le fondement des inventaires d'espaces dégradés réalisés par l'ADU et l'AUTB sur leurs territoires d'intervention respectifs et afin de les enrichir, les critères d'identification des sites propices aux techniques de phytomanagement seront analysés pour constituer une base de données commune. Elle sera complétée par une appréhension des dynamiques de projets potentielles sur ces sites, vérifiées avec les élus des communes concernées. Par ailleurs, dès que le site d'expérimentation sur Vieux-Charmont aura été sécurisé pour permettre sa fréquentation, l'ADU accompagnera également des visites pour le faire connaître publiquement et partager l'intérêt des techniques qui y sont déployées.

Accompagnement de projets d'aménagement et de construction

Révéler, embellir et préserver les identités du Nord Doubs, redynamiser les centres urbains, promouvoir le renouvellement urbain et favoriser la reconquête d'espaces délaissés, constituent des préoccupations collectives au cœur des projets du territoire. L'ADU accompagne ses membres pour identifier les leviers permettant la concrétisation de ces ambitions.

Réalisation d'études d'aménagement

L'ADU apporte son assistance à l'ensemble de ses membres pour la conception de projets urbains, d'aménagement et de construction déclarés d'intérêt communautaire ou impliquant au moins trois de ses membres.

Dans ce cadre, l'ADU accompagne les projets à chaque étape du processus de conception, de l'idée initiale à sa réalisation concrète, de l'expression des besoins jusqu'à l'appui à la mise en œuvre des programmes et l'assistance au suivi opérationnel. Les collectivités bénéficient ainsi d'un partenaire technique pour les accompagner dans leurs prises de décision tout au long du processus. Intermédiaire entre les multiples acteurs qui interviennent, l'ADU veille aux intérêts de la maîtrise d'ouvrage et au bon déroulement d'ensemble du projet.

Orientations d'aménagement du parc d'activités des Hauts de Mathay

Un schéma stratégique des zones d'activités économiques, élaboré parallèlement au SCoT Nord Doubs, a permis en 2018 de faire émerger les enjeux d'organisation de l'offre foncière à vocation économique. La rareté foncière pour des activités industrielles et logistiques a été soulignée.

La pertinence du développement d'un parc d'activités d'intérêt communautaire aux Hauts de Mathay a ainsi été réaffirmée, compte tenu de l'absence d'offre foncière alternative à Technoland 2 dans l'agglomération pour répondre aux besoins de ce type d'activités.

Accessible depuis l'autoroute sans traversée d'agglomération, le projet des Hauts de Mathay a été initié en 2007 en réponse à la saturation du parc d'activités Technoland 1 et pour contribuer à l'équilibre des emplois entre les parties Nord et

Sud de l'agglomération. Cependant, les contraintes archéologiques présentes sur le site ont freiné le développement de la zone et conduit à faire évoluer la stratégie d'acquisition foncière.

L'objectif est désormais de permettre une prise de position sur l'engagement d'un processus d'aménagement de cette zone, en partageant au sein de l'agglomération une vision renouvelée du potentiel de cette zone et de sa complémentarité en termes de types d'entreprises avec les espaces PSA Sud et Technoland 2.

Après la réalisation d'un diagnostic du site, l'ADU proposera en 2021 des orientations d'aménagement adaptée à la programmation souhaitée par PMA et limitant ses impacts environnementaux.



Source : ADU

Mission permanente d'assistance conseil en aménagement

Plus globalement, l'ADU apporte sur demande des collectivités membres un conseil permanent préalable à l'engagement d'opérations d'aménagement ou de construction. Selon les besoins, ce conseil se traduit par des analyses, des esquisses urbaines ou des réflexions programmatiques visant à améliorer la qualité des projets. Ces éléments permettent d'accompagner la réalisation d'un cahier des charges de consultation d'équipes de maîtrise d'œuvre et d'en assurer le suivi, ou de participer aux analyses lorsqu'un concours d'architecture est engagé.

Conseil architectural

Dans le cadre du NPNRU, l'ADU est mobilisée dans un « groupe qualité » pour suivre les projets bénéficiant de financements publics : elle est alors amenée à accompagner les maîtres d'œuvre du stade de l'esquisse à celui du dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme. Cette pratique concourt à développer une expertise reconnue concernant le diagnostic, les potentialités et les moyens de valoriser l'insertion architecturale de bâtiments neufs ou à réhabiliter.

Ainsi, pour répondre aux besoins croissants de conseil qualité exprimés par les collectivités, l'ADU peut les accompagner dans ces analyses architecturales ainsi que dans le dialogue avec les porteurs de projet en amont du dépôt de permis de construire.

Appui à la mise en œuvre de projets communaux

Ces dernières années, plusieurs projets de développement, à des échelles diverses (programme cœur de ville, potentiels de zones à urbaniser, requalification d'espaces publics, ...) se traduisant par des schémas d'aménagement d'ensemble ont été élaborés ou sont en cours d'élaboration avec les communes d'Etupes, de Pont-de-Roide-Vermondans, de Sainte-Marie ou de Valentigney. Au-delà des études menées, l'ADU poursuivra son accompagnement pour faciliter la mise en œuvre des intentions exprimées au travers de ces projets d'ensemble.



Source : ADU

Coopérer et alimenter le débat local

ORIENTATIONS TRIENNALES

Le statut associatif de l'ADU vise à offrir un lieu de dialogue et de ressources collectif à ses membres sur les problématiques de développement territorial et d'aménagement du cadre de vie. La consolidation de son partenariat doit rester un objectif dans l'optique de développer une compréhension et une vision partagées des enjeux et des perspectives d'évolution des territoires.

Afin d'optimiser les travaux de l'ADU et de favoriser la convergence entre échelles territoriales, la mise en commun d'études, outils et méthodes de travail doit donc se poursuivre. L'ADU peut déjà faire bénéficier au territoire de son adossement à la fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et du travail en réseau avec les autres agences régionales qu'il s'agit de renforcer. Ses outils lui permettent d'automatiser de plus en plus de traitements d'informations simples qui, réalisés une première fois, peuvent être mis à disposition de tous. Par ailleurs, l'impératif de mutualisation conduira à développer les pratiques de coproduction avec les services des collectivités et des autres structures d'ingénierie mais aussi de concertation, les défis de l'urbanisme durable amenant à coordonner une multitude d'acteurs.

Les objectifs exprimés ici contribuent de façon transversale au développement des quatre axes d'orientations précédemment exprimés. Il s'agira pour l'ADU :

- de sensibiliser les acteurs locaux aux enjeux territoriaux et urbains,
- de diversifier ses techniques et ses supports d'information, d'animation, de mobilisation pour faire connaître les activités de l'association,
- de faire valoir ses capacités à mobiliser des partenariats dans des configurations multiples en appui au portage de démarches par les collectivités,
- de partager nos ressources en données, méthodes, outils et expériences,
- de structurer une veille plus active sur les grandes préoccupations supra-régionales et transfrontalières susceptibles d'influer l'aménagement local ou de comprendre les spécificités de son positionnement.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2021

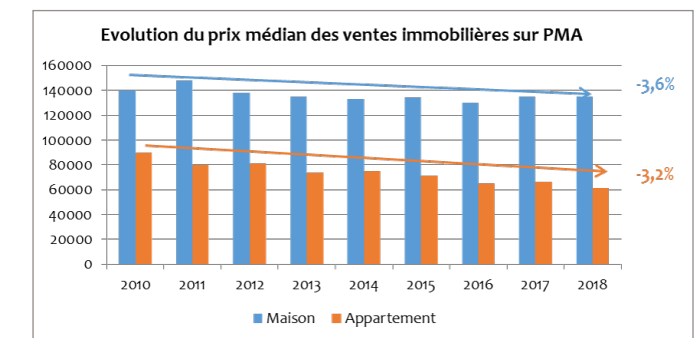
Implication dans les réseaux d'acteurs locaux, mutualisation de connaissances et d'outils

Stratégie régionale de la connaissance en Bourgogne Franche-Comté

Les agences d'urbanisme de la région Bourgogne-Franche-Comté sont mobilisées pour accompagner les missions des observatoires régionaux, et notamment le Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (ROCER), en co-pilotage avec la DREAL, afin de concourir à une gestion plus économe des espaces. L'ADU contribue aux groupes de travail mis en place dont l'objectif est de favoriser l'accès aux données adaptées à l'observation des phénomènes. Elle participe également au groupe de travail relatif aux zones d'activités économiques dans l'objectif de produire une information homogénéisée avec les autres producteurs d'information. Ces travaux sont menés sous l'égide d'IDÉO BFC (Informations et DonnEes Ouvertes en Bourgogne Franche-Comté), dispositif d'acquisition, de mutualisation et de partage de données porté par l'Etat et la Région, dont l'ADU partage les objectifs.

L'objectif est aujourd'hui d'étendre et de faire évoluer IDÉO BFC vers une plateforme régionale de partage et de diffusion de la connaissance en Région, allant au-delà de seules données géographiques. Une convention Etat-Région a ainsi été signée en 2018

pour structurer un réseau de la connaissance dans lequel les agences d'urbanisme sont identifiées pour apporter leurs méthodes et leurs expertises, ainsi que leurs connaissances des territoires régionaux. L'ADU contribuera, dans ses domaines de compétences, à ce développement. Elle participe ainsi aux réunions du collège des producteurs et des utilisateurs. Les agences d'urbanisme régionales sont en outre représentées au sein du comité opérationnel animant l'ensemble du dispositif.



Source : ADU

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) de Bourgogne-Franche-Comté

Les agences d'urbanisme régionales représentées par l'AUTB sont associées en tant que personne qualifiée aux instances du CRHH. Celles-ci permettent de partager une information sur l'application des

politiques nationales du logement et sur différentes problématiques du développement local.

Comité régional de labellisation des écoquartiers de Bourgogne Franche-Comté

L'ADU est par ailleurs membre de la commission régionale de suivi des projets d'éco-quartiers en tant que personnalité compétente. Elle est dans ce cadre amenée à apporter son regard sur les projets d'éco-quartiers soumis par les collectivités pour les inscrire dans une démarche de labellisation. Elle ne donne son avis que sur les projets extérieurs à son territoire d'intervention.

L'ADU relaiera également auprès des collectivités locales les attendus de la labellisation d'éco-quartiers et identifiera avec celles-ci les projets susceptibles de s'inscrire dans une telle démarche.

Comités locaux de cohésion territoriale

Créée par la loi n°2019-753 du 22 juillet 2019, l'ANCT agit auprès des collectivités territoriales et de leurs groupements, notamment des territoires les plus fragiles, au travers de trois modalités d'intervention :

- le déploiement de programmes d'appui territorialisés (ACV, PVD, ...),
- l'aide à la conception et à la mise en œuvre de projets de territoires dans le cadre de contrats de cohésion,
- l'appui en ingénierie et sur mesure à des projets locaux, qui ne pourraient aboutir sans un soutien spécifique de l'ANCT.

Localement, des comités locaux de cohésion territoriale sont mis en place dans chaque Département afin d'orienter les travaux de l'agence nationale en :

- contribuant à la définition d'une stratégie locale d'intervention,
- informant sur les projets locaux suivis par l'ANCT,
- coordonnant les interventions des différents acteurs mobilisés.

L'ADU fait partie du collège des structures intervenant dans le champ de l'ingénierie territoriale de deux CLCT : celui du Doubs et celui de Haute-Saône.

Observatoire départemental de la consommation d'espace du Doubs

Depuis son lancement en 2016, l'ADU est impliquée dans cet observatoire visant à mettre en synergie les connaissances, les expériences et les actions des acteurs locaux en matière de gestion économe de l'espace.

Echanges professionnels et coopérations au service de l'ingénierie territoriale

Réseau professionnel de la FNAU

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) constitue un réseau de 1 500 professionnels permettant de partager des expériences et de bénéficier de relations avec les associations de collectivités locales et l'Etat.

Ainsi, l'ADU continuera à participer régulièrement à plusieurs clubs professionnels, tels que ceux consacrés à la cohésion sociale, à l'énergie, à l'environnement, au foncier, à la géomatique, à la planification et la réglementation, ou au projet urbain et au paysage.

Elle contribuera également aux travaux et manifestations de la Fédération, tout particulièrement lorsqu'ils font écho à une problématique à traiter localement : par exemple, l'ADU s'implique actuellement dans le chantier relatif à la construction de référentiels communs pour l'analyse de l'évolution des villes moyennes.

En fonction de ses capacités, elle se mobilisera également dans la rencontre annuelle des agences d'urbanisme.



Source : FNAU

Cette participation active permet de faire connaître et diffuser des bonnes pratiques.

A l'échelle de nos territoires d'intervention, le réseau des agences d'urbanisme Saône Rhin Rhône permet parallèlement d'instaurer des relations de travail

Partenariats locaux

Afin de s'inscrire dans un réseau d'ingénierie efficient et mutualisé au service des collectivités, l'ADU s'efforce d'instaurer des pratiques de travail collaboratives avec d'autres structures. Souvent développées et expérimentées à l'occasion d'une mission spécifique, ces pratiques doivent pouvoir être pérennisées dans un objectif de mutualisation et de

efficientes. Ce réseau local offre l'opportunité de mutualiser connaissances et méthodes dans des échanges de proximité, mais également de porter des projets communs.

reconnaissance des capacités collectives de travail des acteurs locaux. Dans des registres différents, il en est déjà ainsi avec Trajectoire Ressources, Réseau de Transport d'Electricité, ou l'Université de Franche-Comté. L'ADU s'inscrit durablement dans cette logique collaborative.

Accompagnement de projets d'étudiants

L'ADU souhaite être un lieu de diffusion et d'éducation à l'urbanisme. Elle accorde une grande importance à l'accueil d'étudiants dans une logique d'enrichissement mutuel visant à transmettre ses savoir-faire professionnel, à renouveler ses ressources théoriques et méthodologiques et à enrichir les regards sur ses territoires d'intervention.

Chaque année, elle accueille ainsi des stagiaires de longue durée provenant d'horizons différents : ainsi en 2021, deux étudiantes en Master 2 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon d'une

part et de l'Université Lumière-Lyon 2 sont accueillies à l'ADU.

Elle développe par ailleurs ses coopérations avec les institutions académiques locales. Ainsi, l'ADU accompagne début 2021 un projet tuteuré d'étudiants de l'UFR STGI de l'Université de Franche-Comté en lien avec son investissement dans le projet ECOPOLIS. Elle accueillera également pour un stage de courte durée un étudiant en carrières sociales de l'IUT de Belfort-Montbéliard.

Diffusion d'expériences : organisation d'évènements

L'ADU propose régulièrement l'organisation de journées destinées à éclairer par des regards extérieurs des préoccupations locales d'actualité ou émergentes. Ces journées peuvent prendre la forme de conférences ou de visites qui seront annoncées par les supports de l'ADU et accompagnées de dossiers de synthèse. Pour l'année 2021, les premières thématiques de conférences envisagées concernent des expériences menées sur la revitalisation de centres. L'apport d'éclairages spécifiques sur les problématiques de développement d'une filière bois-énergie sera également proposé en lien avec la semaine du Développement Durable, dans le cadre du programme proposé par PMA.

Elle mutualisera, le cas échéant, ces temps avec le Conseil de Développement et avec l'AUTB avec

lesquels elle pourra collaborer à l'organisation d'évènements et développer des programmes cohérents et complémentaires.



Source : ADU

Centre de ressources partenarial

Site internet

L'ADU poursuivra son effort de développement d'outils pédagogiques et d'accès facile via son site internet pour partager ses ressources cartographiques, documentaires ou iconographiques. Elle continuera à enrichir son portail cartographique, partagera sa veille juridique et documentaire et assurera une information ciblée sur les appels à projets susceptibles d'intéresser nos membres.

Le site internet de l'ADU restera le support privilégié de diffusion des études et de partage d'informations d'actualité. De nouvelles fonctionnalités sont constamment étudiées pour améliorer l'accès des membres au centre de ressources de l'ADU. L'opportunité d'une refonte complète du site internet est à l'étude pour faciliter l'accès aux informations et l'adapter davantage aux objectifs actuels de l'Agence : apport de connaissances, identification de ses apports en ingénierie.

Enfin, l'ADU étudiera la possibilité de déployer de nouveaux outils de consultation et de visualisation

de ses données. En particulier, l'exigence d'une meilleure lisibilité des activités d'observation et d'analyse de l'ADU conduira à faciliter la consultation des informations capitalisées dans la conduite de ses missions : mise à jour de l'atlas des parcs d'activités ou des QPV, constitution des tableaux de bord, bases d'information sur les gisements fonciers, etc.



Source : ADU

Restitution d'études : publications, temps d'échanges



nécessaires pour les études ultérieures. Ainsi, des temps de débat autour de l'étude de l'approche paysagère dans les SCoT, de l'atlas des QPV du Pays de Montbéliard ou encore des réflexions sur les impacts territoriaux du télétravail pourraient être envisagés en fonction de leur avancement et de l'évolution des contraintes sanitaires afin d'en partager les principales conclusions.

De même, à la demande des élus, des rencontres de proximité pourront être organisées afin de répondre à des besoins d'accès à nos observations et analyses ou à des informations d'actualité. Dans le même objectif, l'ADU pourra apporter son appui au conseil de développement dans le cadre de ses commissions et de ses travaux.

Enfin, au travers d'une veille régulière sur les réflexions menées aux échelles supra-régionales et transfrontalières et de son inscription dans le réseau de la FNAU, l'ADU fournira des clés de lecture d'orientations ou de politiques développées à ces échelles susceptibles d'influer l'aménagement local ou de comprendre les spécificités de son positionnement.

Dans la continuité des efforts entrepris depuis 2018, l'ADU valorisera régulièrement ses travaux au moyen de publications visant à en diffuser largement les résultats et à traiter d'enjeux collectifs. Elle s'efforcera dans ce cadre d'opter pour des messages plus visuels et d'enrichir ses analyses de propos d'acteurs et d'enquêtes qualitatives auprès des usagers.

Des temps de partage sur les productions de l'ADU seront proposés afin de débattre directement avec nos membres. Ces présentations seront l'opportunité de mieux cerner les besoins et attentes de notre partenariat et d'identifier les approfondissements

Centre de documentation

L'ADU entretient un fonds documentaire spécialisé dans les problématiques territoriales, de développement local et d'aménagement, visant à répondre aux besoins d'informations tant internes qu'externes.

Au-delà des acquisitions régulières d'ouvrages et des abonnements à des périodiques, ce fonds repose sur une veille web permanente.

L'ensemble de ces ressources sont capitalisées, traitées et analysées afin de pouvoir faire l'objet de recherches ultérieures et de valorisations ciblées.

Communication

Afin de consolider et d'élargir son partenariat, l'ADU doit promouvoir ses savoir-faire et l'étendue de ses domaines d'intervention. Elle doit également informer régulièrement ses membres de l'avancement de son programme de travail annuel. Au-delà de la mise à jour annuelle de la plaquette de présentation de l'ADU et de la formalisation, à la fin de chaque projet, de fiches de référence témoignant de son expérience et des compétences déployées, l'ADU poursuivra en 2020 l'édition de sa newsletter mensuelle et de son kiosque bisannuel permettant de partager l'actualité de l'ADU et de dresser un bilan régulier de ses productions.

Enfin, pour élargir son audience, la multiplication des supports de diffusion reste un objectif de l'ADU : publications, site, réseaux sociaux, audiovisuel, expositions, etc.

A ce titre, la revue de presse accessible sur le site internet de l'Agence fait désormais l'objet d'une diffusion hebdomadaire sur abonnement. Les ouvrages d'actualité sont par ailleurs portés à connaissance via le Kiosque semestriel.

La présentation en salle de documentation sera améliorée en cours d'année 2021 afin de l'articuler davantage aux objets de recherche. Son existence en sera rappelée afin d'élargir l'audience et de contribuer à la sensibilisation du public aux différents enjeux de l'urbanisme.



Source : ADU

L'ADU développe son activité de prestations de services dans le cadre de contrats négociés avec ses membres ou en répondant à des appels d'offres sur des sujets permettant de consolider ses savoir-faire et de concourir à son équilibre financier indispensable au maintien de son ingénierie.

Les principes d'intervention hors programme partenarial sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Types d'interventions		Adhérents	
		Programme de travail partenarial	Contrat «in house»
Urbanisme et aménagement	Assistance conseil	Conseil procédural, réglementaire, méthodologique et technique Mise à disposition de données	
Documents d'urbanisme	Documents d'échelle intercommunale	SCoT - PLU intercommunal (en fonction du niveau des subventions)	
	Maîtrise d'œuvre de PLU ou de carte communale	Mises à jour Modifications simplifiées Mises en compatibilité avec des projets d'intérêt communautaire	Modifications Révisions Élaborations
	Assistance à maîtrise d'ouvrage	Lorsque l'intercommunalité est adhérente	Dans les autres cas
Études d'aménagement	Études d'aménagement ou thématiques ciblées	Opérations déclarées d'intérêt communautaire Projets accompagnés financièrement ou techniquement par l'intercommunalité Commandes croisées d'au moins trois membres	Autres

Index des sigles

- **ACV** : Action Cœur de Ville
- **ADU** : Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
- **Loi ALUR** : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
- **ANCT** : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
- **ANRU** : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- **AUDAB** : Agence d'Urbanisme Besançon centre Franche-Comté
- **AUTB** : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- **CLCT** : Comité Local de Cohésion Territoriale
- **CRHH** : Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
- **DDT** : Direction Départementale des Territoires
- **DOO** : Document d'Orientations et d'Objectifs
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **DVF** : Données sur les Valeurs Foncières
- **Loi ELAN** : loi pour l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- **FEDER** : Fonds Européens de Développement Régional
- **FEMTO-ST** : Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologies
- **FNAU** : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
- **IDÉO BFC** : Informations et DonnEes Ouvertes en Bourgogne Franche-Comté
- **IUT** : Institut Universitaire de Technologie
- **Loi LOM** : Loi d'Orientations des Mobilités
- **Loi NOTRe** : Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- **NPNRU** : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
- **ODH** : Observatoire Départemental de l'Habitat
- **OPAH-RU** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain
- **ORT** : Opération de Revitalisation de Territoire
- **PADD** : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- **PAT** : Programme Alimentaire Territorial
- **PCAET** : Plan Climat Air Énergie Territorial
- **PDH** : Plan Départemental de l'Habitat
- **PETR** : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
- **PLH** : Programme Local de l'Habitat
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- **PMA** : Pays de Montbéliard Agglomération
- **PPA** : Personne Publique Associée
- **PRAT** : Pôle Régional d'Appui aux Territoires
- **PVD** : Petites Villes de Demain
- **QPV** : Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
- **ROCER** : Réseau d'Observation de la Consommation d'Espaces en Région
- **SAVE-IFU** : Santé Aménagement Végétation Environnement - Ilots de Fraicheur Urbain
- **SCoT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SDAASP** : Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public
- **SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **Loi TEPCV** : Loi de Transition Énergétique Pour la Croissante Verte
- **UFRSTGI** : Unité de Formation et de Recherche, Sciences, techniques et gestion de l'industrie
- **ZAN** : Zéro Artificialisation Nette



**Agence de Développement
et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard**

**8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 MONTBELIARD cedex
Tél. : +33 (0)3 81 31 86 00**

www.adu-montbeliard.fr